

**ACCORD SOUS FORME D'UN ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE
GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, PORTANT ADJONCTION D'UNE
NOUVELLE ANNEXE (ANNEXE V) AUX PLANS D'URGENCE
CONJOINTS EN CAS DE POLLUTION DES EAUX, SIGNÉ LE 19 JUIN
1974⁽¹⁾**

I

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada
à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique*

Ottawa, le 5 mars 1982

LAO-373

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord entre nos deux pays concernant l'établissement d'un Plan d'urgence conjoint en cas de pollution marine, rendu valide par un Échange de Notes à Ottawa, le 19 juin 1974, et aux discussions récentes entre les représentants de nos deux Gouvernements concernant l'adjonction d'une nouvelle annexe (Annexe V) au Plan, relatif aux eaux de l'entrée de Dixon s'étendant au large de la côte pacifique du Canada et des États-Unis.

J'ai l'honneur de proposer que l'Annexe V soit ajoutée au Plan conjoint en cas de pollution marine et ait le même effet en vertu du Plan que les Annexes I à IV.

Si les propositions qui précèdent agréent au Gouvernement des États-Unis, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise

⁽¹⁾Recueil des traités 1974 N° 22.